

Préparation pour l'atelier :

« Comment obtenir et maintenir le contrôle communautaire des terres forestières ? », Douala (du 13 au 16 septembre 2011)

Pour garantir le succès de la conférence, il est important que tous les participants s'y soient préparés le mieux possible et qu'ils connaissent bien la situation actuelle dans leur pays à propos du contrôle communautaire des terres forestières (y compris le contexte juridique) et soient au courant des discussions continues sur la réforme juridique relative aux forêts et aux terres. Veuillez apporter tous les documents/vidéos que vous aimeriez partager.

Préparation des participants :

I. **Présentations :** Le premier jour de la conférence (13 septembre 2011), les ONG et communautés de chaque pays effectueront une présentation (d'une durée de 30 minutes *par pays* – il peut s'agir de présentations verbales, PowerPoint, vidéo ou autres) qui expliquera aux autres participants la réalité du système de tenure communautaire dans leur pays. Nous recommandons que les représentants tant des ONG que des communautés participent à cette présentation. Cette présentation doit inclure des informations sur les questions suivantes :

- les droits fonciers coutumiers sont-ils considérés comme des droits de *propriété* ou bien uniquement comme des droits d'occupation et d'utilisation des terres ?
- Existe-t-il dans votre pays des moyens permettant à une communauté d'être reconnue comme le *propriétaire* légal de ses forêts, pâturages ou zones humides locaux ?
- Existe-t-il dans votre pays des forêts qui sont aujourd'hui reconnues en droit comme étant la propriété de communautés rurales ?
- Lorsque les forêts sont transformées en domaines, réserves ou parcs nationaux, quels droits les communautés locales conservent-elles à leur égard ?
- Les communautés jouent-elles un rôle formel dans la gestion forestière ? Si oui, comment ?
- Existe-t-il des dispositions permettant à une communauté de devenir le gestionnaire légal d'une réserve forestière ?
- Les communautés ont-elles leur mot à dire dans les prises de décision du gouvernement sur l'utilisation des forêts ? Si oui, comment ?
- Quelles sont les menaces à l'encontre du renforcement du contrôle communautaire des forêts, y compris les menaces qui pèsent sur les ressources forestières mêmes (comme « la main mise » sur les terres pour la production agricole à l'exportation, les concessions d'exploitation forestière, la création de nouvelles aires protégées) ?
- Comment les droits des communautés sur les terres/ressources forestières définis dans la législation sont-ils en fait protégés dans la pratique ?
- Quels outils juridiques (du droit écrit et/ou coutumier) existent-ils pour résoudre les conflits sur les ressources forestières entre différentes parties prenantes – les communautés, le gouvernement et le secteur privé ? Ces outils juridiques se montrent-ils efficaces pour les communautés ?

Veuillez décider au préalable avec les autres participants qui viennent de votre pays :

- des informations que vous souhaitez communiquer ;

- qui présentera quoi (de préférence au moins un représentant communautaire et un représentant d'ONG).

II. Documents d'information que tous les participants doivent lire :

- Enseignements tirés du processus FLEGT pour la REDD, FERN
- 10 mythes sur REDD, FERN, RFUK, Greenpeace et Friends of the Earth
- livret RRI sur la tenure foncière
- la note d'information sur les droits procéduraux

III. Dans l'intérêt de tous les participants, il serait utile que chaque groupe de pays apporte une liste et/ou un résumé des législations et politiques nationales pertinentes se rapportant aux forêts et aux terres, y compris sur la réforme relative à la tenure foncière forestière, les réformes AVP FLEGT et les réformes associées à REDD+. Il peut s'agir d'une copie papier ou, de préférence, d'une copie électronique sur une clé USB.